

Propos financiers

Été 2026



Alain D'Anjou Lessard
B.A.A., Pl. Fin.
Conseiller principal en gestion
de patrimoine
alaindanjou.lessard@bnc.ca
418 227-2954

Pierre-Alexandre Lessard
Conseiller en gestion
de patrimoine
pierrealexandre.lessard@bnc.ca
418 220-0527

Jean-Simon Caron
B.A.A.
Conseiller en gestion
de patrimoine
jeansimon.caron@bnc.ca
418 220-0536

Marie-Josée Bernard
B.A.A.
Associée en gestion
de patrimoine
marie-josee.bernard@bnc.ca
418 220-0533

Nathalie Morin
Adjointe
nathalieb.morin@bnc.ca
418 227-2954

Investissement

Faut-il investir en fonction des changements du marché?

Quand les marchés financiers fluctuent, il peut être tentant de se questionner sur ses investissements. Mais en réalité, si l'on veut atteindre ses objectifs financiers, l'essentiel est de continuer à investir régulièrement sans se laisser distraire.

En se concentrant sur des objectifs financiers à long terme, sans réagir systématiquement aux fluctuations des marchés, il est possible de réduire certaines préoccupations financières au quotidien.

Réagir comporte des risques

Lorsque les marchés sont en hausse, l'investisseur qui vise la croissance peut vouloir ajouter des actions à son portefeuille. Même les plus prudents peuvent y songer, de peur de passer à côté d'une belle occasion. Mais une telle décision risque de vous faire sortir de votre zone de confort. Il suffit d'un repli du marché pour que vos nouveaux investissements perdent de la valeur et que vous vous en mordiez les doigts.

À l'inverse, lors de périodes de baisse, il peut être tentant de suspendre ses investissements en attendant une amélioration. Or, une telle approche peut faire manquer certaines occasions liées à l'évolution des marchés. De plus, si l'on prend une pause en attendant la reprise des marchés, cela signifie qu'on recommencera à investir alors que les actions ou les parts seront plus chères.

Ne croyez pas tout ce qu'on dit

Les médias diffusent fréquemment des prévisions économiques qui peuvent influencer les décisions d'investissement. Certaines informations, comme les anticipations de baisse importante des marchés, peuvent inciter à modifier une stratégie.

Maintenez le cap

Que vous épargniez pour des vacances ou pour votre retraite, vos placements sont conçus pour vous permettre d'atteindre vos objectifs malgré les soubresauts du marché. Que celui-ci remonte la pente, qu'il pique du nez, ou qu'il soit sage, la meilleure chose à faire est de continuer à investir régulièrement le même montant. De cette façon, vous maintiendrez le cap et pourrez réaliser chacun de vos objectifs.



Planifier une retraite plus longue

Les Canadien-nes vivent de plus en plus longtemps. On peut certes s'en réjouir, mais cela veut aussi dire que la retraite sera plus longue, soit 20 à 25 ans, voire plus. C'est parfois un défi d'ordre financier, défi que l'on peut toutefois relever avec succès grâce à un plan de gestion de patrimoine personnalisé.

Le but est d'épargner suffisamment pour jouir du mode de vie dont vous rêvez et pour subvenir à vos besoins tout au long de votre vie.

Atteindre votre objectif

En matière d'investissement, il est essentiel de commencer à épargner tôt, d'investir régulièrement et de poursuivre ses investissements si l'on veut voir ses placements fructifier. Vous en mesurerez le bien-fondé lorsque, grâce à la croissance, la valeur de vos placements excédera le montant que vous avez investi. Et puisque nous vivons plus longtemps, vous aurez plus de temps pour profiter de cet effet de composition. En passant, si un de vos enfants arrive à l'âge adulte, n'hésitez pas à lui expliquer ce principe fondamental de l'investissement que sont les intérêts composés.

Voilà! C'est fait! Vous avez établi votre plan d'investissement. Il ne vous reste plus qu'à imaginer votre retraite. Que voulez-vous? Voyager à travers le monde? Profiter de la vie, entouré de vos amis et de vos petits-enfants? La réponse à cette question nous aidera à estimer vos besoins futurs en matière de revenus, votre objectif financier et la date de votre retraite. Il faut cependant prendre en compte d'autres facteurs, comme votre situation matrimoniale, votre tolérance au risque, votre valeur nette, votre succession et les éventuels coûts de santé. Sans oublier l'inflation, qui s'accroît au fil des années.

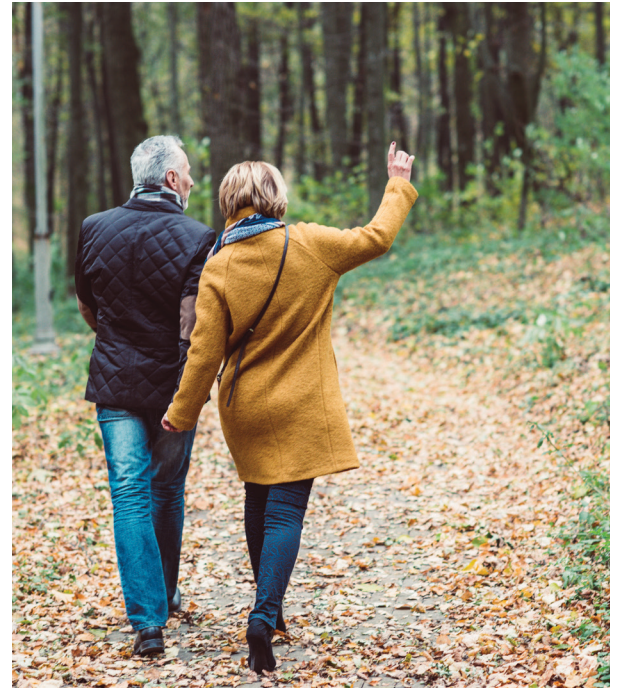
À l'heure de votre retraite

L'heure est venue de prendre votre retraite et de transformer vos économies en revenus qui dureront toute votre vie. Nous collaborons avec vous pour déterminer la méthode, ou les méthodes, convenant le mieux à votre situation. Plusieurs options s'offrent à vous, notamment la stratégie des seaux — ou approche Bucket —, la règle des 4%, les retraits systématiques et les produits garantis.

Chaque solution doit être taillée sur mesure, car aucune ne convient à tous. Par exemple, quelle est votre tolérance au risque? Ainsi, un retraité plus conservateur pourrait aimer les placements à revenu fixe et les CPG, mais veut s'assurer d'avoir assez d'argent aussi longtemps vivra-t-il. Il voudra peut-être reporter le versement de ses prestations du régime de pensions du Canada (RPC) ou du régime de rentes du Québec (RRQ) jusqu'à ce qu'il atteigne 70 ans, ce qui aura pour effet d'accroître le montant de ses revenus mensuels par la suite, revenus qui seront indexés à l'inflation. En attendant de recevoir ces prestations, il puisera dans son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et son compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour subvenir à ses besoins.

Penchons maintenant sur un retraité au profil plus audacieux dont les placements comportent une bonne part d'actions, et qui mise sur leur croissance potentielle pour financer sa retraite. Il pourrait choisir de conserver des titres à revenu fixe qu'il utilisera quand les marchés boursiers seront moins performants et réduire graduellement ses investissements en actions au fil du temps.

Même si chaque retraité poursuit un but semblable, la façon dont chacun investit et prévoit ses besoins en revenus nécessite une approche personnalisée.



Quand les plans changent

Un plan de retraite repose en grande part sur le moment où vous souhaitez prendre votre retraite, date qui peut toutefois changer.

Reporter la retraite. Une personne ou un couple peut vouloir retarder sa retraite pour des raisons personnelles ou financières. Par exemple, un entrepreneur ne se sent peut-être pas encore prêt à quitter ce qui a été sa vie pendant si longtemps. Quelqu'un qui vient de divorcer, avec les conséquences financières que cela implique, souhaite travailler plus longtemps pour renflouer son épargne-retraite. Un couple choisit d'attendre et d'économiser davantage parce qu'il a envie de changer sa façon de vivre, comme d'aller passer l'hiver dans le Sud.

Partir à la retraite plus tôt. Il arrive parfois que la vie nous pousse à prendre notre retraite plus tôt que prévu. Vous avez reçu un héritage substantiel ou une offre de départ anticipé de votre employeur. Vous devez prendre soin d'un parent âgé, ou votre santé ne vous permet plus de travailler.

Si, pour une raison quelconque, vous pensez prendre votre retraite plus tôt ou plus tard que prévu, nous pouvons vous aider à déterminer une nouvelle date qui vous permettra de profiter d'une retraite confortable, sans craindre d'épuiser votre épargne.

Les avantages du report de l'impôt

Avoir la possibilité de reporter l'impôt est souvent vu d'un bon œil, parce qu'on préfère payer l'impôt plus tard que maintenant. De plus, cela comporte trois avantages.

Premièrement, vous conservez ainsi plus d'argent pour couvrir vos dépenses actuelles. Deuxièmement, vous payerez moins d'impôt si votre taux d'imposition marginal est plus faible au moment où vous devrez le verser. Troisièmement, si vous reportez l'impôt sur des placements, vous augmentez le potentiel de croissance et de capitalisation de vos fonds.

Voici quelques situations comportant un ou plusieurs de ces avantages.

Épargner pour la retraite

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) vous offre ces trois avantages. Vos cotisations étant exonérées d'impôt jusqu'à leur retrait ultérieur, vous avez plus d'argent pour subvenir à vos besoins. De plus, vos investissements peuvent ainsi fructifier à l'abri de l'impôt. Enfin, lorsque vous commencerez à retirer vos placements, votre taux marginal pourrait être moins élevé.

Percevoir un revenu

Lorsqu'il s'agit de percevoir un revenu de retraite, certain-es retraité-es incluent dans le paiement des actifs des fonds communs de placement ou d'autres produits d'investissement qui offrent un remboursement de capital non imposable. Dans ce cas, l'impôt sur les gains en capital est reporté et ne sera exigé qu'au moment des futurs paiements ou de la vente des actifs. En attendant, vous recevez davantage de fonds pour financer votre retraite. Si votre tranche d'imposition baisse au fil du temps, il

se peut que vous payiez moins d'impôt lorsque celui-ci deviendra exigible.

Transmettre des actifs à votre conjoint-e

Lorsque vous décédez, vos héritier-ères pourraient devoir verser au fisc une somme importante sur vos investissements et vos biens immobiliers. Toutefois, en transmettant ces placements à votre conjoint-e vous reporterez l'impôt. Votre conjoint-e aura donc plus d'actifs pour vivre sa retraite, actifs qui pourront par ailleurs continuer à croître grâce à l'imposition différée.



L'idée de faire un budget vous rebute?

La seule mention du mot «budget» fait grimacer plusieurs personnes. Pourtant, établir un budget permet de vivre selon ses moyens tout en épargnant pour l'avenir. Rassurez-vous, il existe d'autres manières de faire qui s'éloignent du budget classique.

Voici trois raisons pour lesquelles vous pourriez ne pas vouloir faire de budget, et des solutions pertinentes à chaque situation ou des arguments pour vous convaincre du contraire.

Première raison : Vous trouvez cela fastidieux.

Avec la méthode «Payez-vous d'abord», vous ne serez pas obligé de suivre vos dépenses. Commencez par soustraire vos

dépenses fixes — y compris les montants alloués à l'épargne, à l'investissement et au remboursement de dettes — de votre salaire (hebdomadaire, bimensuel ou mensuel), puis dépensez le reste à votre guise.

Une méthode utile pour ceux qui ne veulent pas faire le suivi de leurs dépenses est celle dite du 50-30-20. Vous consacrez 50 % de votre revenu après impôts à vos besoins — habitation, alimentation, services publics, etc. Vous allouez 30 % à vos envies, comme les sorties au restaurant et les vacances. Enfin, les 20 % restants iront à l'investissement et à vos objectifs financiers. Vous pouvez adapter ces pourcentages à votre situation actuelle.

En revanche, il se peut que vous aimiez suivre vos dépenses si vous êtes adepte des applications. Vous trouverez en ligne plusieurs calculateurs de budget propres au Canada.

Deuxième raison : Vous trouvez cela restrictif.

Peut-être pensez-vous que tenir un budget vous empêche de jouir de la vie. Le contraire est également vrai. En effet, plus vous ferez en sorte d'avoir assez d'argent pour vivre et pour épargner, mieux vous pourrez profiter des plaisirs de la vie.

Troisième raison : Vous trouvez cela inutile, car vous n'avez aucun problème à joindre les deux bouts.

Si vous n'êtes pas attentif à vos dépenses, vous pourriez tomber dans le piège de la consommation. Et, lentement mais sûrement, vous risquez de faire des achats extravagants et de vous offrir une foule d'activités au point où vous n'avancez plus sur le plan financier.

Avez-vous reçu un remboursement d'impôt?

Un remboursement d'impôt n'est pas un cadeau, c'est de l'argent que vous avez gagné à la sueur de votre front, que l'État a gardé dans ses coffres, et que vous récupérez enfin mais sans intérêts.

Vous pourriez faire fructifier cet argent plus tôt en demandant à votre employeur de réduire le montant d'impôt prélevé sur votre salaire.

Vous recevrez ainsi plus d'argent à chaque paie. Vous n'aurez plus qu'à choisir comment en tirer profit, par exemple en le plaçant dans votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER), dans votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI), dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou dans un fonds d'urgence. Vous pourriez aussi vous en servir pour rembourser une dette à taux d'intérêt élevé ou une part de votre hypothèque.

Il suffit pour cela de remplir le formulaire T1213 de l'Agence du revenu du Canada (ARC), Demande de réduction des retenues d'impôt à la source. Les résidents du Québec doivent également remplir le formulaire TP-1016 de Revenu Québec, Demande de réduction la retenue d'impôt. Une fois votre demande approuvée, vous recevrez une lettre d'autorisation à remettre à votre employeur.

Notez que vous devez remplir le formulaire chaque année si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette réduction des retenues à la source.

Évaluer les influenceurs financiers

Les influenceurs financiers, surnommés « finfluenceurs », attirent des millions d'abonnés sur TikTok, Instagram, YouTube et divers réseaux sociaux.

Selon un sondage des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, 53 % des Canadien·nes se tournent vers les réseaux sociaux pour se renseigner sur l'investissement. Mais ces informations¹ sont-elles fiables? Parfois oui, parfois non.

Quand l'information est pertinente et digne de confiance, elle peut vous influencer dans le bon sens, par exemple, en vous encourageant à épargner, que ce soit pour une mise de fonds ou votre retraite.

Soulignons toutefois deux points essentiels. Premièrement, les finfluenceurs ne sont pas réglementés; il faut donc être prudent si on ne veut pas suivre de mauvais conseils ou s'exposer à une arnaque. Deuxièmement, les décisions financières découlent de facteurs personnels, et ces influenceurs sont incapables de vous proposer une solution personnalisée.

N'hésitez pas à nous demander d'évaluer le contenu des réseaux sociaux ni à recommander à vos proches de faire preuve de discernement à l'endroit des finfluenceurs.

¹ Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Indice des investisseurs ACVM, 2024

Ce bulletin a été préparé et diffusé par Jackson Advisor Marketing, sauf indication contraire. © 2026 Jackson Advisor Marketing. Ce bulletin est protégé par le droit d'auteur. Aucune partie de son contenu, en tout ou en partie, ne peut être reproduite par quelque moyen que ce soit sans le consentement écrit préalable du titulaire des droits. Il ne s'agit pas d'une publication officielle de Financière Banque Nationale – Gestion de Patrimoine (FBNGP), et les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles de FBNGP. Les renseignements présentés dans ce document proviennent de sources jugées fiables; toutefois, leur exactitude ou leur exhaustivité ne sont pas garanties. Les opinions exprimées ne constituent pas une sollicitation ni une offre d'achat ou de vente de titres mentionnés. Le contenu de ce bulletin peut ne pas convenir à tous les types d'investisseurs et ne doit pas être interprété comme des recommandations spécifiques. Les investisseurs devraient consulter leur conseiller en gestion de patrimoine afin de déterminer si un titre ou un secteur convient à leur situation personnelle et pour obtenir des renseignements complets, y compris sur les principaux facteurs de risque. FBNGP est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).

Les frais de santé à la retraite

Une fois à la retraite, est-il préférable de payer soi-même ses dépenses de santé ou de souscrire à une assurance maladie privée?

Les plans privés couvrent habituellement les soins de la vue, les soins dentaires¹, la physiothérapie, les soins chiropratiques, les appareils auditifs et diverses autres dépenses de santé.

Voici les raisons principales qui motivent le choix des personnes retraitées.

Choisir de payer soi-même. Certains retraité·es s'attendent à jouir d'une bonne santé et ne jugent donc pas nécessaire d'adhérer à un plan privé. D'autres préfèrent payer eux-mêmes leurs soins de santé au lieu de verser des primes d'assurance qui ne constituent pas toujours une meilleure solution financière.

Choisir l'assurance privée. De nombreux retraité·es choisissent d'inscrire à leur budget des primes d'assurance mensuelles régulières pour éviter de faire face à des frais importants et possiblement fréquents et imprévus. Si leurs primes d'assurance sont inférieures à leurs dépenses, ils voient cela comme une économie, et si elles sont supérieures, ils se réjouissent d'être en bonne santé.

Pour vous aider à faire votre choix, notez vos dépenses de santé pendant un an ou deux, puis comparez-les à ce qu'il vous en coûterait de cotiser à une assurance. N'oubliez pas cependant que les frais de santé peuvent varier considérablement au fil du temps.

¹ Certains retraité·es peuvent être admissibles au régime canadien de soins dentaires.

